

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 23/09/2022

Objet : Appel condamnation « criminels en puissance »

Le Président du Conseil départemental fait appel

Dans une énième procédure engagée contre l'exécutif du Conseil départemental, les opposants à la déviation de Beynac estiment avoir été victimes de diffamation à travers la qualification de « criminels en puissance ».

Cette expression, remise dans son contexte – celui du débat public –, visait simplement à mettre en exergue la lourde responsabilité de celles et ceux qui souhaitent empêcher la réalisation de ce contournement, le jour où un grave accident se produira dans la traverse du village.

Cette vérité reste plus que jamais d'actualité.

Une nouvelle fois, face à ce qui constitue un véritable harcèlement judiciaire n'ayant d'autre objectif que de museler sa parole, le Président du Département entend faire appel du jugement rendu ce jour par le tribunal de Bordeaux.